

Le 10 mai 2023



Le syndicalisme engagé
au Quotidien



Regards croisés à la CDC...

Qui sommes-nous ? Quelle est la raison d'être du SNUP CDC dans cet Etablissement public Caisse des dépôts ?

Bref, à quoi sert le SNUP et que peut-il vous apporter ?

Cinq organisations syndicales sont représentatives et deux autres frappent à la porte. Le **SNUP CDC**, c'est le petit poucet. Certes il a été affaibli aux dernières élections professionnelles, les agents ayant refusé de valider une union combattive dans nos murs...

Le SNUP aurait pu tout simplement disparaître du paysage syndical Caisse des dépôts, mais, fort d'une base adhérente solidaire, il a décidé de ne pas baisser les bras et de se relever : il est toujours debout.

Il aborde cette nouvelle mandature avec moins de moyens mais il a toujours l'envie et la motivation de bien faire pour le quotidien des agents de l'Etablissement public. Dans la vie, une remise en question permet d'analyser la situation, de remettre du carburant et de redémarrer de plus belle. C'est cette voie qu'a choisie le **SNUP** et il en est fier.

Mais d'autres organisations syndicales n'ont pas fait ce chemin et il est de notre devoir de vous alerter sur les positions qu'elles prennent dans la défense de vos intérêts.

Après, c'est à vous de vous forger votre propre opinion en validant notre choix par le vote aux élections.

Vous aurez la possibilité de vous exprimer dans les urnes aux élections COSOG de fin d'année.

C'est une opportunité pour **redonner du poids au SNUP CDC** dans la prise de décisions.

Des réunions, les représentants du **SNUP** en ont à la pelle. **Mais l'attitude de certaines organisations syndicales est surprenante.** Dommage que vous ne puissiez pas visionner ces réunions ?

Essayons d'y voir un peu plus clair.

La DRH nous réunit pour travailler sur les conditions de parcours des Contractuels de Droit Public (CDP). Une bonne idée en soi, le **SNUP** n'ayant de cesse de dénoncer la précarité de cette population, à l'exception du directeur Général qui a un bon contrat de CDP, mais à durée déterminée...Et là, quelle fut notre surprise de découvrir que deux organisations syndicales majoritaires réclamaient le passage en CDI de droit privé pour

tous les CDP à durée Indéterminée (CDPI). Cette demande est louable en soi pour résorber la précarité, mais elle n'est pas bonne et elle est irresponsable de la part d'un syndicat. Pourquoi ?

La Caisse des dépôts est un Etablissement public à caractère spécial et pour maintenir son statut, elle doit conserver en son sein une majorité de fonctionnaires.

Pour respecter cet équilibre, la Direction a recours aux contrats de CDP depuis plusieurs années, ce mouvement ayant tendance à s'accélérer depuis 2022. Faire passer ces agents publics en salariés de droit privé serait une mauvaise chose car le risque serait d'avoir une population de fonctionnaire minoritaire, avec à la clé, un éclatement de l'Etablissement public.



Ces organisations syndicales citent en exemple Pôle Emploi sauf qu'elles omettent de préciser que les agents publics et privés de cette structure n'ont pas les mêmes avantages que les personnels de la CDC, ils en rêveraient pourtant.

Et oui, à la CDC, on a un dispositif législatif spécifique, et les agents publics peuvent bénéficier d'avantages réservés aux salariés et vice versa, ce qui n'est pas le cas à Pôle Emploi.

De plus, avoir moins d'agents publics, cela signifie une diminution des promotions et la fin d'une carrière à la CDC pour les fonctionnaires. Est-ce cela que nous voulons ?

Pour le **SNUP**, la demande est simple. Il faut limiter, voire abandonner les recrutements de CDP et pérenniser les agents en poste sur des contrats de droit privé s'ils occupent un emploi décret ou en

CDPI pour les autres. Pour les CDPI actuels et futurs, il faut étudier les possibilités de faire passer ces agents au statut de la Fonction publique, plus protecteur pour eux. Après tout, si l'Education nationale l'a fait par le passé, pourquoi la CDC ne pourrait-elle pas le faire aussi ?

Une Caisse des dépôts, il faut se le rappeler, qui a été capable de faire bénéficier de la Rupture Conventionnelle Collective avec droit au chômage pour ses seuls et uniques fonctionnaires... **Quand la CDC veut, elle le peut !**

Autre exemple, une organisation syndicale refuse de rejoindre toutes les autres pour demander un supplément d'intéressement en réponse aux bons résultats de la CDC : **est-ce raisonnable ?**

Pour le **SNUP**, c'est non car la CDC n'a pas la main sur l'augmentation de la valeur du point de ses fonctionnaires.

Il faut donc agir sur les leviers qui sont à notre disposition, et l'intéressement en est un. Cette attitude est donc surprenante de la part d'une organisation syndicale qui se dit agir aussi dans l'intérêt des non-cadres, donc des plus bas salaires. Par le passé, il faut se souvenir que cette organisation n'avait pas signé le premier accord sur la prime Macron, cela veut tout dire...

Chers collègues non-cadres, n'êtes-vous pas en train de vous faire mener en bateau par cette organisation syndicale catégorielle, réfléchissez-y bien ?

Le SNUP se considère comme un opposant beaucoup plus actif dans les instances et les réunions de négociation... à méditer.

Sur les **médailles du travail**, les organisations syndicales majoritaires se préparent à accepter une gratification monétaire pour tous au motif que tous les agents publics auront droit à la médaille des vingt ans. **Remettons les pendules à l'heure.**

Le DRH avait pris l'engagement moral d'accepter le bénéfice de cette médaille à tous les agents au nom de l'équité public/privé, et ce dès 2022. Nous sommes en 2023 : il faut donc que la nouvelle DRH respecte cet engagement.

De plus, dans un contexte où les agents font valoir leur droit à la retraite de plus en plus tard, **il faut laisser le choix aux personnels**, à savoir **une prime en montant ou en jours...** jours qui seront de plus en plus nécessaires pour réduire la durée de travail en fin de carrière.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que les montants versés aux agents publics sont soumis aux charges sociales et à la fiscalité.

Sur les réorganisations, certaines organisations syndicales sont tout le temps dans le vote positif en Comité Unique de l'Etablissement Public...

Mais elles mentionnent un tas de réserves.

C'est une attitude plus que curieuse. Pour le SNUP c'est simple, soit le dossier présenté est bon pour les agents et l'Etablissement public et on vote pour, sinon c'est refus ou abstention. A un moment, il faut être lisible et crédible et arrêter de faire croire à tous qu'un seul syndicat fait tout le job à la Caisse des dépôts... C'est malheureusement loin d'être le cas sur certains sujets, mais chut !!!, le **SNUP** n'a rien dit.

Enfin, depuis janvier, un élan intersyndical a emmené le pays dans la contestation du projet de loi sur les retraites. Pensez-vous que les organisations syndicales majoritaires, celles qui ont donc le plus de moyens, aient été à la hauteur de l'événement dans la mobilisation interne ? Au **SNUP**, on a quelques doutes... ce qui nous interpelle sur leur capacité à mener un combat en cas de conflit majeur à la CDC.

Chers lecteurs, vous l'aurez compris, le SNUP CDC est toujours là et il défendra toujours au mieux vos droits au sein de l'Etablissement public, sans langue de bois et sans négociation personnelle en sous-marin.



Souvenez-vous en aux prochaines élections et faites le bon choix en votant pour nous, vous ne le regretterez pas.

La bataille du pouvoir d'achat se poursuit en 2023 !